

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

pour les établissements secondaires de Blaye

Du 1er juin au 20 juillet 2023

Il vous faut :

- La fiche d'inscription (à compléter sur place)
- 1 petite photo
- Votre avis d'imposition 2022 complet (sur les revenus 2021)
- Le paiement

En cas de non fourniture de l'avis d'imposition, il vous sera appliqué le tarif le plus fort

Les frais de dossier d'un montant de 24 € seront gratuits jusqu'au 20 juillet, passée cette date ils seront facturés

Les horaires du SIES DE BLAYE à la mairie de
CARTELEGUE :

Tous les après-midi du lundi au vendredi de 14 à 17 heures
jusqu'au 20 juillet 2023

Uniquement pour les communes suivantes :

ANGLADE (« Vrillant » et « le Bouil ») – BERSON (sauf « La Croix Blanche ») – CAMPUGNAN – CARS – CARTELEGUE – CAVIGNAC – CEZAC – CIVRAC – CUBNEZAI – DONNEZAC – GAURIAGUET – GENERAC – LANSAC – LARUSCADE – MARCILLAC – MARSAS – MAZION – MOMBRIER – PEUJARD – PLASSAC (des « Cornettes » à « Montuzet ») – PUGNAC – REIGNAC – SAMONAC – SAUGON – ST ANDRONY – ST CHRISTOLY – ST CIERS DE CANESSE – ST GENES – ST GIRON – ST MARIENS – ST MARTIN LACAUSSE – ST PAUL – ST SAVIN – ST TROJAN – ST VIVIEN – ST YZAN – TEUILLAC – VILLENEUVE – VIRSAC – VAL DE VIRVEE

Il est préférable de favoriser l'inscription et le paiement en ligne sur le site :

transports.nouvelle-aquitaine.fr

Pour les communes non mentionnées ci-dessus, il faut s'inscrire directement sur le site

Vous pouvez également télécharger le dossier papier sur le site

Pour la MFR : ne fonctionne que pour les élèves internes